

NEGOFIL

LA NEWSLETTER DU NEGOCE

NEGOFIL, la newsletter de la FDMC, l'Organisation professionnelle des Distributeurs de Matériaux de Construction

Agenda



- 11 octobre : Réunion de la CPPNI
- 14 octobre : Réunion ministère sur les matériaux critiques - COPIL convention de coopération Ministères/ FDMC/ Constructys - Participation de la FDMC à la semaine du commerce organisée par France Travail IDF - Ze Awards du Bâtiment
- 15 octobre : Plénière du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité énergétique - Journée de parrainage du BTS CCST du Lycée des Marcs d'Or à Dijon - Réunion de l'Union régionale FDMC Bourgogne Franche-Comté à Dijon - SPP du négoce - Réunion de lancement du club RH IDF - REP Emballages industriels et commerciaux : réunion du comité de suivi sur les solutions de réemploi
- 17 octobre : SPP alternance - Assises des délais de paiement - Réunion Métropole du Grand Paris déploiement des ZFE
- 21 octobre : Réunion de travail REP PMCB
- 22 octobre : Réunion GT recyclage FNTP
- 25 octobre : Webinaire FDMC : affichage du prix

Impact des mesures du PLF 2025 sur le négoce



Le projet de Loi de Finances présenté cette semaine en conseil des ministres fera l'objet d'un premier examen par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale entre le 16 et le 19 octobre.

L'objectif du gouvernement de ramener le déficit sous la barre des 5% en 2025 nécessitera un effort de 60 Mds d'euros pour la seule année 2025. Les mesures toucheront à la fois les entreprises et les ménages.

Certaines politiques publiques qui touchent la rénovation des bâtiments ou encore la transition écologique seront fortement impactées par ces mesures. Le texte initial a vocation à évoluer : la FDMC exercera toute sa vigilance sur le projet de texte.

Les membres de la commission économique de la FDMC recevront des notes d'analyses régulièrement actualisées au fil des débats.

Webinaire FDMC sur l'affichage du prix



Les prix des produits et services sont librement fixés par les professionnels. Néanmoins, ces prix doivent faire l'objet d'un affichage lisible et compréhensible, et respecter certaines règles pour ne pas tromper le consommateur.

La FDMC propose à ses adhérents un webinaire d'une heure le 25 octobre prochain, avec un panorama des obligations qui pèsent sur le négoce.

Pour en savoir plus, contactez la FDMC : federation@fdmc.org

Prévoyance : Point sur le régime un an après l'entrée en vigueur



Prodigéo, l'organisme référencé par la branche, a présenté à la CPPNI, réunie, le 11 octobre, le bilan annuel de la mise en œuvre de la prévoyance dans les entreprises

La progression du nombre d'entreprises ayant souscrit au régime est très satisfaisante, et l'objectif des 8 000 salariés couverts d'ici à la fin de cette année devrait être atteint.

La campagne de communication et de prospection se poursuivra en 2025.

A ce titre, la FDMC accompagne activement Prodigéo dans le déploiement de la couverture prévoyance auprès des adhérents. Deux webinaires ont été organisés le 19 septembre et le 7 octobre. [Découvrez la présentation ici](#)

La FDMC a également participé à la journée Grands Comptes, le 3 octobre, avec des intervenants de qualité qui ont présenté l'actualité de la santé et les évolutions à venir en matière de prise en charge dans un contexte budgétaire serré.



Social : poursuite de la négociation sur la classification



La commission sociale s'est réunie, à plusieurs reprises, afin de présenter à la CPPNI, réunie le 11 octobre, un projet de nouvelle rédaction des niveaux, des échelons et des emplois-repères. Des échanges nourris ont eu lieu avec les organisations syndicales. Les discussions se poursuivront tout au long de l'année 2025, avec pour objectif la rénovation de la classification.

CQP Promotion 2023 : les résultats de l'enquête d'insertion



Les résultats de l'enquête d'insertion de la promotion 2023 des CQP ont été présentés en CPNEFP le 11 octobre 2024, conformément aux exigences de France Compétences.

Cette étude qui avait pour objectif de dresser une cartographie des titulaires et de recueillir les leviers d'enrichissement des CQP révèle que le CQP demeure un dispositif plébiscité par les entreprises de la branche en matière de fidélisation et de renforcement des compétences des collaborateurs. Les collaborateurs occupant les fonctions de Vendeur Conseil, ATC et Chef d'agence ont été les plus nombreux à suivre un CQP en 2023. Pour en savoir plus : [résultats](#)

Financez vos actions en matière de sécurité au travail



Les entreprises du négoce des matériaux de construction ont désormais la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des projets visant à améliorer les conditions de santé et sécurité au travail. Avec la signature d'une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) entre la FDMC et la CNAM pour une durée de 4 ans, les entreprises dont l'effectif global est inférieur à 200 salariés peuvent signer des contrats de prévention avec leur caisse d'Assurance Maladie. Pour en savoir plus : [brochure](#)

Réunions sur les matières premières critiques



Un matériau est dit critique quand la difficulté de son approvisionnement, sujet à des aléas, peut entraîner des impacts industriels ou économiques négatifs importants : le risque pèse sur toute la chaîne d'approvisionnement. La FDMC participe à des réunions de travail organisées par les ministères de la Transition écologique, de l'Economie et de la Délégation interministérielle aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques. Des concertations sont lancées sur l'élaboration d'un plan de circularité des matières premières critiques et ainsi identifier sur quels déchets/composants/matières critiques concentrer les efforts.

Les travaux du Conseil supérieur de la Construction



Le Conseil supérieur, au sein duquel siège la FDMC, réunira ses membres le 15 octobre prochain pour une nouvelle réunion de travail. Dans le cadre des objectifs gouvernementaux de réduction des consommations d'énergie et de limitation des émissions de gaz à effet de serre, un projet de décret sera à l'ordre du jour pour examiner des adaptations de la réglementation RE2020. Suite à un retour d'expérience réalisé avec la filière de la construction, ce projet d'adaptation ne modifie pas l'ambition ou les grands équilibres mais traite des situations particulières jugées particulièrement contraignantes et pour lesquelles des ajustements sont nécessaires pour garantir la soutenabilité des exigences de la réglementation à compter du 1er janvier 2025. Une restitution en sera faite aux membres de la commission RSE Développement durable de la FDMC.

